

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
HOTEL DE VILLE Demande déposée le 14/11/2011 Complétée le 14/11/2011		N° EN 91691 11 19017
Par :	CELLARIUS HABITAT représenté par M. Benoît CLENET	
Demeurant à :	122 avenue du Général Leclerc 91330 YERRES	
Représenté par :		
Pour :	Pose d'une enseigne	
Sur un terrain sis à :	122 Avenue DU GENERAL LECLERC Yerres	

Le Maire,

Vu la demande susvisée ;
Vu le code de l'Environnement,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 2004-123 série A en date du 9 avril 2004, portant réglementation spéciale de la Publicité, des pré enseignes et des enseignes,

ARRETE

Article 1 : La demande de pose d'enseigne est ACCORDEE.

Article 2 : L'éclairage de l'enseigne n'est autorisé que pendant les heures d'ouverture de l'activité signalée.

Article 3 : L'enseigne sera maintenue en bon état de propreté et, s'il y a lieu, de fonctionnement par la personne exerçant l'activité qu'elle signale. Elle sera supprimée par la personne qui exerçait l'activité signalée et les lieux seront remis en état au plus tard trois mois après la cessation d'activité.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20111125-2011-579-AR
Date de télétransmission : 09/12/2011
Date de réception préfecture : 09/12/2011



Yerres, Le 25 novembre 2011

Jacqueline CAILLOT,

Conseillère Municipale Déléguée
Chargée de l'Urbanisme

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98